

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 25 FÉVRIER, à 09 h 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en première séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 27).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. TURPIN Marie-Annick a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël (arrivé à 09 h 48 au Rapport n° 12/1-03)/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 26 au Rapport n° 12/1-17)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ TOQUET Stéphanie/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse/ INGAR Iqbal/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ CHÉFIARE Claudine

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

HOARAU Emmanuel		par BAREIGTS Éricka
CASSIM-CADJÉÉ Mohammad		par PESTEL René Louis
CÉCILÉRY Nathalie	pour toute la durée de la séance	par BRISSAC-FÉRAL Claude
JUSTINE Marie Séverine		par KICHENIN Virgile
ALBANY Christian		par FOURNEL Dominique
PONIN-BALLOM Gino	à son départ, à 11 h 02, au Rapport n° 12/1-35	par DINDAR Ibrahim

Les membres présents, au nombre de 48 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉLUS INTÉRESSÉS**

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- BAREIGTS Éricka au titre de la CINOR Rapport n° 12/1-05
- MAILLOT Gérald
- ASSABY Maximilien
- DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

---

- BAREIGTS Éricka au titre de la CINOR Rapport n° 12/1-12
- MAILLOT Gérald
- ASSABY Maximilien
- DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

---

- HOAREAU Jean-François au titre de la SODIPARC Rapport n° 12/1-19
- VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
- NAILLET Philippe

---

- KICHENIN Virgile au titre du CAUE Rapport n° 12/1-23
- (1) HOARAU Emmanuel -en qualité de Conseiller Général-
- FRANÇOISE Gérard -en qualité de Conseiller Général-

CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion  
SODIPARC Société Dionysienne de Gestion des Équipements  
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

(1) absent à la séance

**ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)**

- ORPHÉ Monique -en qualité de Vice-Présidente de la CINOR- au titre de l'EPFR Rapport n° 12/1-32
- JAVEL François -en qualité de Vice-Président de la CINOR-
- FIDJI Jean-Claude -en qualité de Conseiller Général-
- ANDAMAYE Marie-Annick -en qualité de Vice-Présidente de la CINOR-
- LOWINSKY Jacques -en qualité de Vice-Président de la CINOR-

- 
- ORPHÉ Monique au titre de la SODIAC
  - BAREIGTS Éricka
  - ARMAND Alain
  - LOWINSKY Jacques
  - FOURNEL Dominique

- 
- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 12/1-36
  - MAILLOT Gérald -en qualité de Conseiller Général-
  - (2) PONIN-BALLOM Gino -en qualité de Conseiller Général-

- 
- ANNETTE Gilbert au titre du CCAS Rapport n° 12/1-42
  - ORPHÉ Monique
  - VICTORIA RETOURNAT Danielle
  - PESTEL René Louis
  - ISIDORE Marylise
  - TURPIN Marie-Annick
  - ANDAMAYE Marie-Annick
  - TROTET Maryse
  - (3) ALBANY Christian

- 
- ANNETTE Gilbert au titre de la Caisse des Écoles
  - PICARD Hajasoa
  - PAULÉE Marie-Thérèse
  - FRANÇOISE Gérard
  - VARONDIN Frédéric
  - BARDIÈRE Jean-Michel

CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion  
 EPFR Établissement Public Foncier de la Réunion  
 SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion  
 CCAS Centre Communal d'Action Sociale

(2) parti au Rapport n° 12/1-35  
 (3) absent à la séance

**DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux**

Élus	Horaires	Remarques
	<b>ARRIVÉES</b>	
NATIVEL Mickaël	à 09 h 48	au Rapport n° 12/1-03
NAILLET Philippe	à 10 h 26	au Rapport n° 12/1-17
	<b>DÉPLACEMENT</b>	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 34 à 10 h 41	au Rapport n° 12/1-21
	<b>DÉPARTS</b>	
PONIN-BALLOM Gino	à 11 h 02	au Rapport n° 12/1-35 <span style="float: right;">(procuration à DINDAR Ibrahim)</span>

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le 2 MAR. 2012 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 48 sur 55.

2 MAR. 2012

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE



**OBJET VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR 2012**

---

Je rappelle que les délibérations relatives au vote des taux des trois taxes directes locales dont est bénéficiaire la commune, à savoir la taxe d'habitation et les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties doivent être notifiées aux services fiscaux avant le 31 mars de chaque année.

Les services de l'Etat ne nous ont pas communiqué l'imprimé 1259 TH-TF relatif aux bases d'imposition prévisionnelles pour 2012.

D'après les éléments dont nous disposons, les bases d'impositions prévisionnelles ainsi que les produits vous sont présentés dans le tableau ci-dessous ;

Compte tenu de ces éléments, le produit fiscal prévisionnel est estimé à 63 304 000 €.

Je vous propose de voter les taux de 2012 qui sont maintenus au même niveau qu'en 2011, comme suit :

	<b>Bases d'imposition estimatives pour 2012 (en €)</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Produits (en €)</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	138 137 832	17,73	24 491 838
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	170 519 068	22,65	38 622 569
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	1 528 992	12,40	189 595
			<b>63 304 000</b>

Par ailleurs, je vous précise que, dès que les bases prévisionnelles nous seront notifiées, une Décision Modificative viendra corriger, le cas échéant, les prévisions du BP 2012.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

05 MARS 2012

 **LE MAIRE**  
Gilbert ANNETTE

**OBJET VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR 2012**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Sur le RAPPORT N° 12/1-02 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 11ème Adjoint, présenté au nom de la Commission  
Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

10 abstentions  
(dont 1 vote par procuration)

pour

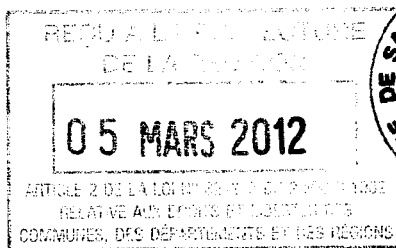
↓  
M. FOURNEL Dominique, Mme ALLIE Carmen,  
Mme TROTET Maryse, M. INGAR Iqbal,  
Mme HOARAU Patricia, M. BARDIERE Jean-Michel,  
M. VICTORIA René-Paul, M. HOARAU Serge  
et Mme CHEFIARE Claudine

↓  
autres élus présents et mandatés

Fixe les taux des impôts directs locaux pour 2012, comme suit :

- |   |           |
|---|-----------|
| - taxe d'habitation                           | 17,73 % ; |
| - taxe foncière sur les propriétés bâties     | 22,65 % ; |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties | 12,40 %.  |
- 

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 2 MAR. 2012



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE